

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 4 février.

Il serait inutile de vouloir le dissimuler; nous sommes dans un moment de crise, et cette fois le gouvernement est directement en cause. Il se trouve placé en effet dans une situation telle qu'il doit faire un pas en avant ou un pas en arrière, mais qu'il lui est impossible de rester stationnaire. La question de la presse n'est que l'occasion de cette crise qui est une conséquence naturelle du principe même de la constitution déclarée parfaite. L'Empire doit-il marcher hardiment dans la voie du progrès, ou bien, y a-t-il danger pour lui à étendre le cercle des libertés politiques? C'est sur ce point que porte le débat entre les conseillers de la couronne, et les contestations ont le caractère le plus animé.

La bataille dure depuis plusieurs mois; les escarmouches de ces derniers jours n'ont fait que rendre le résultat plus incertain, mais aujourd'hui nous pourrions juger quel parti peut compter sur la victoire. D'après les supputations des hommes qui connaissent bien la Chambre, on compte que le nombre des adversaires de la loi pourra s'élever de 60 à 80.

Un fait important se produit: c'est que la demande de scrutin sur le premier article émane non pas de la gauche, mais du tiers parti; et encore cette liste comprend-elle des noms qui appartiennent à la plus pure droite, comme vous pouvez en juger: MM. De Las Cases, de Grouchy, de Grammont, Segris, De Talhouët, Jossiaux, Lavet, de Tillancourt, Goerg, Buffet, Clary, Latour-Dumoulin, Lambrecht.

Au moment où je vous écris, on m'apporte le résultat de la journée. Après un discours du baron de Benoist et une éloquent réponse de M. Rouher, l'article premier est adopté par 215 voix sur 222 votants, il y a par conséquent seulement 7 voix opposantes: c'est sept sages de la Grèce! s'est écrit M. Granier de Cassagnac, qui a la modestie de se comparer à un sage de l'antiquité. — Voici leurs noms: Delamarre, Saint Paul, Creuzet, Geiger, Nouaillier, Granier de Cassagnac, G. Fould.

Vous voyez qu'il y a encore un nombre d'abstentions, entre autre celles de MM. le baron Jérôme David et Benoist.

Nous voilà loin, il est vrai, du chiffre de soixante dont je parle en commençant, mais dans les couloirs, il était facile d'entendre bon nombre de députés qui avaient voté pour l'article déclarer qu'ils considéraient leur vote comme une calamité. M. A. Jubinal parlait dans ce sens avec animation. — Les sept sages paraissent très mécontents de ce que leurs collègues auparavant hostiles à la loi s'étaient trouvés convertis par la parole de M. Rouher. C'est la déroute des Arcadiens; et l'on peut dire aussi que c'est la contre-partie du vote du 5 décembre.

Il y a eu hier de longues délibérations aux Tuileries. Je ne puis vous répéter tout ce qui se dit sur les conversations de l'Empereur avec ses conseillers.

On dit que des démissions ont été offertes et refusées.

Les nouvelles du jour disparaissent devant le fait qui vient de s'accomplir à la Chambre. Le chef de l'Etat, vous le voyez, maintient ses promesses du 10 janvier; il veut marcher en avant, plus libéral ou plus hardi que quelques-uns de ses conseillers.

On peut dès à présent prédire le sort de la loi; elle sera votée par une forte majorité. Nous comprenons pourtant les protestations des propriétaires de journaux et d'imprimeries qui étaient investis d'un monopole quelquefois acheté très cher.

C'est sinon la ruine pour eux, au moins un coup terrible porté à leurs fortunes: c'est ce qui explique la démarche faite aux Tuileries par des journalistes des départements.

Le Moniteur promulgue ce matin la loi sur l'armée. CH. CAHOT.

Paris, 5 février.

Ceux qui ont voulu voir dans le vote du 5 décembre une victoire de la majorité sur le gouvernement seront bien obligés de reconnaître que le vote du 4 février est une victoire personnelle du chef de l'Etat sur les répugnances de la majorité. Et il n'y a pas à s'y tromper: si la loi a été soumise aux délibérations de la Chambre, c'est parce que l'Empereur n'a pas voulu revenir sur la promesse qu'il avait faite le 19 janvier; ce n'est pas faute pourtant que ceux qui se disent les plus attachés à sa dynastie n'aient essayé de l'en détourner; et il a fait une énergique usage de sa prérogative souveraine.

Après le vote de l'article premier, on ne peut plus douter du sort de la loi, et l'on doit supposer que la discussion se prolongera à peine au delà de la semaine, si même elle n'est pas terminée cette semaine.

La déconvenue du parti ultra-conservateur est complète; la physionomie des couloirs de la Chambre après la séance d'hier et avant celle d'aujourd'hui prouvait bien qu'il venait de s'accomplir un fait hors de l'ordinaire. On parlait d'ambitions déçues; je ne veux entrer dans aucun détail, mais je crois pouvoir vous dire que la rentrée au pouvoir de M. de Persigny, qui était vraisemblable si le gouvernement avait retiré le projet de loi est aujourd'hui tout à fait impossible. M. de Persigny serait même en situation de méditer cette parole célèbre: «Surtout pas de zèle.» Nous ne nous en plaindrions pas.

En revanche, la situation de M. Rouher est plus élevée que jamais; il est après avoir quitté l'Empereur qu'il est allé à la Chambre soutenir la loi émanée de l'initiative du Souverain dont la pensée s'est trouvée associée à l'opinion libérale dans ce triomphe parlementaire. Pendant ce temps, l'Empereur, accompagné de deux personnes, faisait une promenade à cheval dans la capitale.

Hier après le vote de la loi, on a vu sur le boulevard Montmartre M. Granier de Cassagnac marchant seul et se parlant avec animation; il avait l'air furieux. Les sept sages de la Grèce avec lesquels il se flatta d'avoir quelque ressemblance, jugeaient que la première qualité qui convient à l'homme sage est la modération.

Il n'y a pas de réception ce soir à la présidence du Corps législatif.

La réception d'hier au ministère d'Etat a été la plus animée de la saison. La journée du 4 février marquera dans les fastes du second Empire. On dit que M. Thiers et M. Jules Favre se sont approchés de M. Rouher après la séance et lui ont adressé de sincères félicitations.

Le télégraphe ne nous a pas transmis les paroles échangées dimanche à Berlin entre le roi de Prusse, président de la Confédération du Nord, et M. Benedetti. Le Moniteur de ce soir se borne à analyser en quelques mots la réponse du roi Guillaume.

Les dix journaux condamnés pour comptes-rendus des Chambres ont ou interjeté appel. On croit que l'affaire pourra venir la semaine prochaine. — Je dois vous dire aussi qu'à l'occasion de la promulgation de la loi nouvelle, on s'attend à une amnistie pour toutes les condamnations antérieures.

CH. CAHOT.

On nous demande des éclaircissements sur l'application de certains articles de la nouvelle loi.

Les jeunes gens exonérés, des classes 1864-65-66, feront-ils partie de la garde nationale mobile?

Puisqu'ils ne sont d'aucune façon désignés dans l'article 63, les jeunes gens exonérés avant la promulgation de la loi n'ont rien à démêler, à quelque titre qu'il soit, avec l'autorité militaire.

Les soldats classés dans la réserve, useront-ils de leurs droits d'électeurs?

Comme nulle disposition spéciale du texte ne leur reconnaît ces droits, ils n'en jouiront pas plus que dans l'armée active. Le seul avantage qu'ils trouveront en passant dans la réserve, est celui du mariage, — facultatif pendant les trois dernières des neuf années de services, en l'absence d'un décret de rappel à l'activité.

Nous l'avons déjà fait remarquer: « Sous le régime de l'ancienne loi, l'homme n'existait politiquement qu'à l'âge de sept ans; sous le régime qu'on va inaugurer, le citoyen n'aura le droit de voter, c'est-à-dire d'agir sur les destinées de son pays, que deux ans plus tard. »

Triste résultat, mais clair. — A. Jacquot. (Courrier français.)

CHRONIQUE DU JOUR

Parlant du vote du Corps législatif, le Courrier français fait ces réflexions:

« M. Rouher est le maître tout puissant de la Chambre et du gouvernement. C'est en lui, lui seul, que s'incarne tout le gouvernement personnel. »

« On a dit souvent que l'empire se résumait tout entier dans la personnalité de Napoléon III. C'est une erreur. L'empire est personnel: en M. Rouher. »

« Si M. Rouher vit, la transmission du règne de Napoléon III au règne de Napoléon IV se fera sans effort et en quelque sorte sans qu'on s'en aperçoive. »

« Si M. Rouher venait à manquer à Napoléon III, on ne sait pas ce qui arriverait ou plutôt on peut se faire quelque idée de ce qui arriverait par le désarroi dans lequel s'est trouvé la majorité, au moment où M. Piard a voulu assumer sur ses épaules le fardeau de la discussion de la loi sur la presse. »

« Dans la discussion de l'interpellation sur les cinquièmes, M. Rouher s'est abstenu de prêter son appui à son collègue M. Haussmann, et il s'en est fallu que de 3 voix que M. Haussmann éprouvait un échec, dont l'électeur postérieur de M. Piard eût seul pu se consoler. »

« On n'a pas oublié cet incident de la discussion de la loi sur l'armée. Pour faire une malice à M. le maréchal Niel, M. Rouher l'a abandonné à ses propres forces pour un seul article de la loi, et l'article a été renvoyé à la commission avec une accablante majorité: c'est à peine si M. le maréchal Niel, comme M. Granier de Cassagnac, a pu réunir six à huit fidèles pour le soutenir. »

« On a pu prévoir à ce moment ce qui serait advenu de la loi militaire si M. Rouher lui eût manqué. »

« M. Rouher est donc l'homme indispensable à la situation: et on ne lui voit pas de successeur: il ne peut pas en avoir. On en a essayé beaucoup depuis M. Emile Ollivier jusqu'à M. Piard, et si M. Baroche peut le seconder, il est absolument impuissant à le remplacer momentanément comme on a pu le voir samedi au Corps législatif. »

« O vérité du gouvernement personnel! On a tout fait pour établir un pouvoir fort, et ce pouvoir en est arrivé à se trouver à la merci d'un homme, d'un parle-

mentaire; d'un homme étranger à la dynastie et aux luttes qui ont préparé son avènement; d'un avocat qui s'est constitué le défenseur de ce pouvoir, à un moment où il se sentait écrasé sous le poids même de sa force. »

« Si l'expérience profitait aux gouvernements davantage qu'aux hommes, certes, au point où l'on en est arrivé, les amis de l'empire comprendraient l'utilité de tenter un suprême effort pour fonder leur œuvre sur les institutions de la liberté, qui seules, peuvent rendre les gouvernements durables. »

« Mais non; on votera la loi sur la presse, qui n'est qu'un expédient, et nous l'avons démontré, un mauvais expédient, un expédient dangereux: et on restera à la merci des circonstances, des hasards et des trahisons des hommes! »

Le journal la Liberté publie un télégramme à l'adresse de M. Emile Ollivier, écrit par M. Emile de Girardin, pour louer le député de la gauche de son dernier discours, qu'il juge incomparablement le plus beau qui ait été prononcé sur la liberté de la presse depuis le discours de M. Royer-Collard. M. Emile de Girardin rétracte dans ce même télégramme, son article du 28 février 1867 dans lequel il retirait sa confiance à M. Emile Ollivier.

Le Saint-Père, voulant témoigner son intérêt aux malheureuses victimes des désastres des îles Philippines et de Porto-Rico, a envoyé à la reine d'Espagne une somme de 19,000 réaux. Le nonce du Saint-Siège a, Madrid, a donné, pour la même destination, 2,500 réaux.

Le Souverain Pontife a aussi envoyé 5,000 francs aux orphelins indigènes d'Algérie.

Une lettre adressée récemment de Rome à la Gazette du Midi parle de la découverte d'un complot dont le but aurait été de faire sauter le fort Saint-Ange. Ce complot aurait été tramé par des prisonniers garibaldiens. On aurait découvert un grand dépôt de poudre dans les souterrains du château. Six sous-officiers d'artillerie auraient été arrêtés et traduits devant un conseil de guerre.

On mande de Londres, 4 février: « Trois nouveaux fémians ont été arrêtés à Londres. »

« On signale de grands désastres dans les provinces, par suite des inondations, notamment dans le Yorkshire et dans le comté de Galles. Des hommes ont perdu la vie; des troupeaux ont été noyés. Des désastres maritimes n'ont pas encore été signalés; mais ils n'en sont pas moins redoutés à cause de la direction du vent. »

Le bureau des postes de New-York vient d'inaugurer un nouveau moyen de faire parvenir à destination les lettres dont les adresses sont inconnues. Il en fait publier la liste dans un journal toutes les semaines, et remet la lettre au destinataire avec une surtaxe de 10 c. pour frais d'annonce.

Voilà un bon exemple à suivre, dit un journal de Paris, et nous le signalons à M. Vandal.

Qu'est-ce que la philanthropophagie, s'il vous plaît? — C'est, nous dit M. Gagne, inventeur de ce mot-là, « l'amour de l'homme pour l'homme livré en aliment. » — Avons-nous bien lu? M. Gagne viendrait-il des îles Vanikoro, et son grand-père aurait-il dévoré le capitaine Cook? Nous le croyions poète tout simplement, et il était partisan des Océaniens qui adorent le grand Manitou.

L'empire saint de la philanthropophagie, c'est la paix terrassant partout la guerre impie!

C'est le grand chasse-faim de la misère en feu, c'est l'amour triomphant des hommes et de Dieu!

Quoi! la philanthropophagie, c'est tout cela? — M. Gagne en est-il bien sûr?

Nous ne croyons pas faire un complet rendu parallèle ou autre, en signalant à l'attention de nos lecteurs ces remarquables pensées exprimées par l'honorable M. Belmontet dans la séance du Corps législatif du 3 février:

Etre immobile, ce n'est pas gagner du terrain... La liberté veut dire être libre....

Nous lisons dans l'Union: « Quelle majorité! » se serait écrié hier dans les couloirs de la Chambre un personnage fort éminent, dont le nom a retenti tout récemment à propos de la presse. — Que voulez-vous, monsieur le duc, aurait répliqué un des plus spirituels orateurs de la gauche, c'est une garde nationale... mobile.

Un mot du Figaro: « Un chiffonnier et une chiffonnière devaient des choses du jour et des ordures de la nuit. »

« Pas de loques, pas de vieux souliers, rien que des pannes. Fichu métier! dit l'un. Son camarade essaie de le remonter. — Hein: tu me dégoûtes, reprend le misanthrope — Les toujours content: t'as l'air d'un député. »

Pour la chronique du jour: A. DORMEUIL.

TROUBLES EN ITALIE.

L'agitation continue en Italie. Nous lisons dans l'Union:

« Les journaux italiens, l'Opinione en tête, annonçaient avant-hier que le Pape avait ordonné aux évêques italiens de célébrer un triduum de prières pour la victoire de Mentana. Une dépêche de Rome annonce que l'Osservatore romano dément le fait. Les mêmes journaux ajoutaient que des troubles avaient éclaté, le 31 janvier, à Padoue, à l'occasion de la solennité religieuse prescrite par la cour de Rome. »

« Des renseignements qui sont apportés par les feuilles italiennes, le ressort, en effet, que des troubles ont eu lieu à Padoue, mais les prières avaient été prescrites seulement par l'évêque. »

« Voici, sous toutes réserves, le résumé d'une correspondance adressée de cette ville au Rivinamento de Venise. Au jour marqué pour le chant solennel du Te Deum, les étudiants lancèrent un manifeste « appétant la malédiction sur ceux qui se réjouissaient de l'effusion d'un sang innocent. » Vers quatre heures, ils se réunirent tous dans la cathédrale, où la cérémonie allait commencer et se diriger l'heure de la célébration. Les cris les plus furieux qui eurent lieu ne peuvent se décrire. Les prêtres durent quitter le sanctuaire; les cierges furent éteints, les rideaux enlevés; on lança des imprécations contre le Pape, et l'on entonna, au milieu d'applaudissements enthousiastes, l'hymne de Garibaldi. La garde nationale fut appelée sous les armes, mais elle ne se présenta pas. Le recteur adressa des paroles affectueuses et patriotiques aux jeunes gens qui d'abord n'accueillirent pas mal ses prières; mais ils se rendirent en masse dans les églises de San-Francesco, Santa-Lucia et autres. »

« Le séminaire fut également envahi, et là les désordres furent plus graves encore. Le Diritto, qui nous arrive à l'instant, confirme ce récit et dit de plus que l'évêque dut contremander les prières, le lendemain pour éviter de nouveaux désordres. »

vous raconterai sans doute ce sermon, mais permettez-moi de vous dire quelques mots d'un autre chose qui me préoccupe beaucoup. — Qu'est-ce donc, ma mie? — N'avez-vous pas remarqué que depuis quinze jours les absences de mon mari sont beaucoup plus fréquentes qu'autrefois? — Oui, en effet, cela vous inquiète-t-il? — Un peu, ma mère. — De la jalousie! si donc, ma fille, dit en riant la présidente. Dame Hermance ouvrit ses grands yeux, toute surprise d'un reproche auquel elle ne s'attendait guère. — Je ne suis point jalouse, ma mère, répondit-elle ensuite; mon inquiétude a une autre cause. — Laquelle donc, ma mie? — Je ne saurais vraiment vous l'expliquer; cette inquiétude vient de ce que j'ignore le motif de ces continuelles sorties, et que mon mari ne m'en a jamais rien dit. — Vous avez bien tort, mon enfant; dans ces temps de troubles et de misères, un homme politique comme votre mari a de grands soucis et de nombreuses occupations. Messire Jacques peut avoir à s'entendre avec les membres des Etats-généraux. Que sait-je? — Que sais-je aussi!

ADOLPHE FAVRE.

(La suite au prochain numéro.)

guère à suivre pour l'instant le chevalier et qu'il préférait pénétrer avec nous dans la maison voisine de la porte Barbelles-sur-l'Eau; nous avons vu entrer la mystérieuse dame qui avait été l'objet des obsessions de Raoul.

Pourquoi, au fait, qualifions-nous cette dame de mystérieuse? C'est tout simplement la femme de Jacques des Armeries, l'un des membres du parlement de Paris, seigneur de plusieurs fiefs dans le Mantouais, le Vexin et la Picardie.

En revenant de l'église, dame Hermance des Armeries passa dans une pièce du rez-de-chaussée où se trouvaient, en attendant le repas du soir, madame la présidente de la cour des Aides, mère d'Hermance, et le seigneur des Armeries lui-même.

Messire Jacques était debout et se promenait dans la salle. Quant à M^{me} de Budé la présidente, qui avait quitté Rouen qu'elle habitait pour venir passer quelques jours auprès de sa fille, elle était assise dans un grand fauteuil sculpté, placé près de la fenêtre qui donnait sur la Seine.

Vous voilà, ma chère mie, dit-elle en voyant entrer sa fille; je regrette bien que ma douleur de jambe ne m'ait pas permis de vous accompagner. Dites-moi, chère enfant, le frère Chrysostôme a fait un beau sermon, n'est-ce pas?

Très-beau, ma mère; il a beaucoup parlé de nos malheurs, et nous a recommandé de prier pour le roi.

Ce cher roi!... Hermance, ce soir, après souper, vous me direz le sermon du frère Chrysostôme.

Qu'est-ce donc, Mesdames, que ce frère Chrysostôme? demanda messire

Jacques en s'approchant de plus près.

C'est un des frères de la maison de Sainte-Croix, dit la présidente; vous savez bien que ce printemps nous avons brodé, ma fille et moi, un tapis pour le grand autel de leur église.

Je n'en avais point souvenir.

Ah!...

C'est un bien digne frère, dit à son tour dame Hermance; sa parole est touchante plus qu'aucune de celles de nos frères prêcheurs.

En effet, fit messire des Armeries, qui ne paraissait pas fort contrarié de dire son mot, s'il justifie le nom qu'on lui donne.

Chrysostôme? interrompit la présidente, c'est le nom d'un des Pères de notre sainte Eglise.

Le surnom, observa Jacques.

Du tout, Messire, répliqua vivement la vieille dame; c'est le nom d'un vassalage auquel la famille du saint évêque était attachée, ainsi que me l'a dit mon directeur, le père Génaut.

Messire des Armeries, ordinairement sérieux, se mit à rire.

Vous direz de ma part à votre directeur qu'il n'est qu'un sot, ce qui lui est permis; et de plus un menteur, ce qui lui est défendu. Chrysostôme, belle dame, est formé de deux mots grecs qui signifient bouche d'or, surnom donné, à cause de son éloquence, à saint Jean d'Antioche, qui fut patriarche de Constantinople vers l'an 400 de Notre-Seigneur. ... Et voilà quelle est la science de vos directeurs!

Vous vous moquez toujours des gens d'église, fit M^{me} de Budé; ne peut-on pas se tromper?

— Manière à raison, messire, dit Hermance; vous êtes trop sévère.

Dites que je ne le suis pas assez; il y en aurait trop long à dire sur ce chapitre, n'a parlons plus.

Messire Jacques avait prononcé ces derniers mots d'un ton sec et ferme; les trois personnes se turent pendant un instant.

En attendant, dit M^{me} de Budé, rompant le silence, le roi Jean est prisonnier de nos ennemis...

Aussi pourquoi s'avise-t-il de se faire battre par huit mille hommes, lui qui en avait quatre-vingt mille.

Je ne connais rien aux choses de la guerre, reprit la présidente; nous devons cependant regretter un si grand malheur.

Pourquoi faire?

Ma Dieu, Messire, que vous êtes singulier.

Je ne récrimie point contre le mot.

C'est le moyen d'être d'accord. N'assure-t-on pas que déjà les Anglais s'avancent vers Paris?

Vous n'en êtes qu'encore là de votre Credo, dit messire Jacques; c'est là la suite naturelle des événements, et vous pouvez vous attendre, d'ici à quelque temps, à quelque chose d'extraordinaire.

Qui donc d'extraordinaire? demanda vivement dame Hermance en fixant les yeux sur son mari.

Jacques ne répondit pas. Il semblait réfléchir. Les deux femmes le regardaient. Enfin, après un assez long silence, et comme s'appelant une chose oubliée: — Ah! dit-il, chères dames, je vais vous laisser souper seules.

— Rentrerez-vous bientôt? demanda encore dame Hermance avec une nuance d'inquiétude.

Ne vous en chagrinez pas, Hermance, répondit simplement messire Jacques; je sors en compagnie de ma bonne épée, et avec l'aide de Dieu, je rentrerai sain et sauf.

Je n'aime pas vous voir faire ces courses de nuit, observa la présidente; il arrive depuis quelques jours tant de malheurs.

Allons, soyez en paix, je ne suis point un enfant. Dieu vous ait en sa sainte garde.

Et messire Jacques sortit de la salle, au moment même où un valet venait annoncer que le souper était servi.

Donnez-moi votre bras, Hermance, dit M^{me} de Budé en se levant de son siège.

La jeune femme vint soutenir la présidente, qui se serait bien passée de se secourir si la goutte l'eût laissée tranquille.

Le souper fut très-silencieux; dame Hermance était préoccupée et la présidente jouissait, malgré ses douleurs, d'un appétit tel qu'elle devait, pour le satisfaire, s'abstenir de toute conversation.

Mais lorsqu'après le repas on revint dans la salle de travail, et que M^{me} de Budé eut repris place dans son fauteuil, la vieille dame voulut retrouver le temps perdu et se hâta de demander à sa fille de lui redire ce merveilleux sermon du frère Chrysostôme qu'elle avait entendu.

Dame Hermance, tenant un ouvrage de tapisserie, s'était assise près de la présidente.

Ma chère mère, répondit-elle, je